



# COMPTE-RENDU



## VISITE DU QUARTIER HYPER-CENTRE

DU 27 AVRIL 2024

# LES ÉLUS ET LES SERVICES PRÉSENTS :

- **Julien Gondard**, Maire de Fontainebleau,
- **Isabelle Bolgert**, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des affaires générales, des affaires sociales et de la petite enfance,
- **Thibault Fliné**, adjoint en charge de la voirie, la circulation, le stationnement, la mobilité, le cadre de vie et l'occupation du domaine public,
- **Antoine Ingold**, adjoint en charge de la participation citoyenne et des développements numériques,
- **Fanny Malvezin**, adjointe en charge de la transition écologique, des partenariats et du soutien au tourisme,
- **Gérald Ronteix**, conseiller municipal délégué à la sécurité,
- **Hélène Maggiori**, conseillère municipale déléguée à la forêt et à la candidature du Domaine de Fontainebleau au patrimoine mondial de l'Unesco,
- **Aude Mainguy**, adjointe de direction du service Espaces Publics,
- **Agents** de Police municipal,

**Le point de rendez-vous a été donné place Napoléon, au niveau de l'hôtel de l'Aigle Noir.**

## I. AMÉNAGEMENT ET PIÉTONNISATION DE LA RUE DE FERRARE

Dans le prolongement de la réfection du Mur de Ferrare, la Ville a entrepris la reprise intégrale de la rue de Ferrare dans sa portion comprise entre la Place du Général de Gaulle et la rue Richelieu. Les travaux ont débuté le 13 mai et devraient être finalisés le 31 août 2024.

Ces travaux permettront :

- La mise en accessibilité des trottoirs (élargissement des trottoirs)
- La mise en valeur de la porte du mur de Ferrare par le traitement en pavés de grès de la chaussée
- La création de jardinières plantées
- La sécurisation de la traversée piétonne au niveau de la rue Royale
- L'enfouissement du réseau d'éclairage public
- Le maintien du double sens cyclable

En parallèle de ces travaux d'aménagement, la Ville expérimente la piétonnisation de la rue de Ferrare sur sa portion située entre la rue de France et le passage Ronsin. Cette piétonnisation, sera amenée à être pérennisée si la phase de test est concluante.

Une barrière pivotante, facilement manipulable (par les riverains ou les éventuels livreurs) a été installée à l'intersection avec le passage Ronsin tandis que l'accès par la rue de France a été barré par une barrière « croix de Saint-André »

L'objectif de cet aménagement est de proposer aux Bellifontains un espace urbain plus apaisé, favorable aux mobilités douces, permettant de profiter pleinement du centre-ville de Fontainebleau.



## 2. QUESTIONS GÉNÉRALES

- **Les riverains mentionnent l'incivisme de nombreux Bellifontains concernant les déjections de leurs chiens et s'étonnent de la disparition des sacs en libre-service au niveau des espaces dédiés.**

Les sacs ont été retirés car les distributeurs étaient souvent vidés dans la journée par des propriétaires de chiens indécents. Nous ne constatons d'ailleurs pas d'amélioration notable de la situation via ce dispositif. De plus, la lutte contre ces incivilités est difficile, il n'est possible de verbaliser les propriétaires que lorsqu'ils sont pris sur le fait.

À terme, l'augmentation du nombre de caméras en ville et la création d'un centre de supervision urbain (CSU) permettra plus facilement de verbaliser les contrevenants.



↑ Campagne d'affichage " Incivilités " du 15/01/2024 au 5/03/2024

- **Avec la disparition des « Monstres » (collecte des encombrants) nombre de Bellifontains s'interrogent sur la marche à suivre pour se débarrasser des déchets les plus volumineux.**

Dorénavant, pour les gros déchets, les meubles, les produits toxiques ou non recyclables que vous souhaitez jeter, vous devez vous rendre en déchetterie. Depuis le 1er avril 2023, toutes les déchetteries du réseau SMITOM-LOMBRIC sont accessibles aux Bellifontains (fin de la sectorisation), il vous faut simplement une carte d'accès, gratuite sur présentation d'un justificatif de domicile.

Si vous ne possédez pas de véhicule, il existe une autre solution : « Allô déchets ». En prenant rendez-vous par téléphone au 01.64.23.35.54, une équipe se rendra à votre domicile pour collecter vos encombrants moyennant une participation de 10€ par m<sup>3</sup> ou 20€ par m<sup>3</sup> s'il s'agit de gravats.

- **Les riverains dénoncent également le comportement dangereux de nombreux cyclistes qui ne respectent pas le code de la route.**

Nous allons mettre en place une campagne de sensibilisation visant à appeler les cyclistes à adopter des comportements de prudence et à respecter les règles de sécurité élémentaires pour une meilleure cohabitation sur la route.

- **Les Bellifontains constatent que de nombreuses voies sont en mauvais état et s'interrogent quant à la stratégie adoptée pour prioriser les chantiers.**

Nous sommes conscients du mauvais état d'un certain nombre de routes bellifontaines. Néanmoins Fontainebleau compte plus de 42km de voirie, il est donc impossible de procéder à une reprise de l'ensemble des voiries sur un temps court. C'est pourquoi la Ville s'est dotée d'un outil d'aide à la décision qui permet de cibler quartier par quartier les chantiers prioritaires : Vialytics. Ce système permet de cartographier avec grande précision l'état de nos routes et de nos rues (trous/fissures/nids de poules), afin d'établir une liste des chantiers prioritaires.

### Rappel des voiries reprises en 2023 :

- Rue Denecourt,
- Place Decamps,
- Boulevard Churchill,
- Rue Guérin (entre la place Decamps et la rue Victor Hugo),
- Rue René Quinton (entre le boulevard Joffre et la route Louise),
- Rue Adam Salomon,
- Route de la Bonne-Dame, route Notre-Dame-du-Bon-Secours et route Louise (blowpatcher uniquement).

## Chantiers 2024 :

- Rue Anne-Marie Javouhey entre Lagorsse et Joffre, reprise de la voirie, réalisée le 16 avril
- Impasse de l'Aqueduc, reprise de la voirie, réalisée le 17 juin
- Rue Dancourt, reprise de la voirie dans sa partie comprise entre la rue Comairas et la rue Gambetta, réalisée le 18 juin
- Reprise de la rue de Ferrare dans sa partie comprise entre la rue Royale et le passage Ronsin avec enfouissement de l'éclairage public et renouvellement des équipements. Fin du chantier prévue à la fin août.
- Rue Sergent Perrier, reprise de la voirie, mise en place d'un ralentisseur et mise aux normes de la place PMR, prévus entre le 15 et le 19 juillet 2024
- Rue Barbier, reprise de la voirie, prévue entre le 22 et le 26 juillet 2024
- Reprise intégrale de la rue des Bois avec enfouissement des réseaux, démarrage du chantier début septembre.



## • La nuit, lorsque l'éclairage urbain est éteint, certains riverains estiment que la traversée des routes est dangereuse. Des passages piétons luminescents sont-ils envisagés ?

La peinture photoluminescente n'est malheureusement pas homologuée pour les passages piétons en France. Cependant Fontainebleau va expérimenter dans un autre quartier bellifontain, un système de passage piéton lumineux, via un marquage lumineux (bleu, blanc ou rouge) traversant le long du passage piétons. Nous étudierons ensuite la possibilité d'étendre ce dispositif à d'autres passages piétons.

Par ailleurs, à terme, tout l'éclairage de la Ville aura été remplacé par la technologie LED. Ce chantier au long cours prévu sur 4 ans et débuté en 2023 (1 481 lanternes tout de même), qui nécessite des investissements importants, permet dès à présent, de réaliser des économies d'énergie tout en maintenant le même niveau de luminosité dans nos rues. À ce jour, 37% de l'éclairage public a été passé en LED.

Avantage non négligeable de cette nouvelle technologie, il sera désormais possible de mettre en place un éclairage « clair de lune » la nuit. Ainsi, en lieu et place de l'extinction des feux la nuit (à partir de 1h30 dans le centre-ville et à partir de minuit dans les autres quartiers), nous serons en mesure de diffuser une lumière de faible intensité et de basse consommation, qui facilitera les déambulations des Bellifontains la nuit, sans pour autant importuner la faune locale.

Le quartier piéton de la rue des Sablons est d'ores et déjà concerné par ce nouveau dispositif, d'autres quartiers en bénéficieront dès cette année.



- **Des riverains nous font savoir que de nombreux véhicules sont rechargés de façon anarchique sur la voie publique (rallonges sur les trottoirs, stationnement gênant...).**

Le rechargement des véhicules électriques ne doit pas constituer une gêne ou un danger pour les piétons ou les automobilistes. Ainsi si le rechargement du véhicule sur la voie publique est nécessaire, le propriétaire se doit d'utiliser un passage de câble sécurisé. Cette obligation sera prochainement inscrite dans le règlement de voirie de Fontainebleau. Nous rappelons par ailleurs que la Ville dispose dorénavant de 3 bornes de recharge électrique : boulevard Magenta, rue de Ferrare, et rue René Quinton.



- **Plusieurs Bellifontains nous interrogent sur la hausse de leurs impôts locaux, alors que la ville s'est engagée à ne pas les augmenter.**

En 2024, et pour la huitième année consécutive, le taux d'imposition n'a pas été modifié afin de préserver le pouvoir d'achat des Bellifontains. Vous avez cependant pu constater une hausse de vos impôts. Cela est dû à l'augmentation des bases d'impositions de la taxe foncière décidée par l'État, et sur laquelle la Ville ne peut agir.

- **Dans le cadre de la mise en place de la Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculations (LAPI) et afin d'éviter des verbalisations erronées, les détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) souhaiteraient connaître les modalités à suivre pour enregistrer leurs véhicules.**

Afin d'obtenir la gratuité sur toute la voirie bellifontaine, sans avoir besoin de se rendre au parcmètre, ni d'utiliser l'application « PayByPhone », il est nécessaire de se rendre aux locaux Interparking (situés au niveau -1 du parking de la Place de la République), muni d'une copie de la carte grise du véhicule ainsi que d'une copie de la CMI en cours de validité. Attention, malgré l'enregistrement auprès d'Interparking il sera toujours nécessaire d'apposer votre carte CMI sur le parebrise.

Pour les détenteurs de la carte CMI qui ne souhaiteraient pas ou ne pourraient pas s'enregistrer, il est toujours possible de prendre un ticket Personne à Mobilité Réduite (PMR) au parcmètre ou via l'application PayByPhone.



# 3. QUESTIONS / RÉPONSES PAR QUARTIERS :

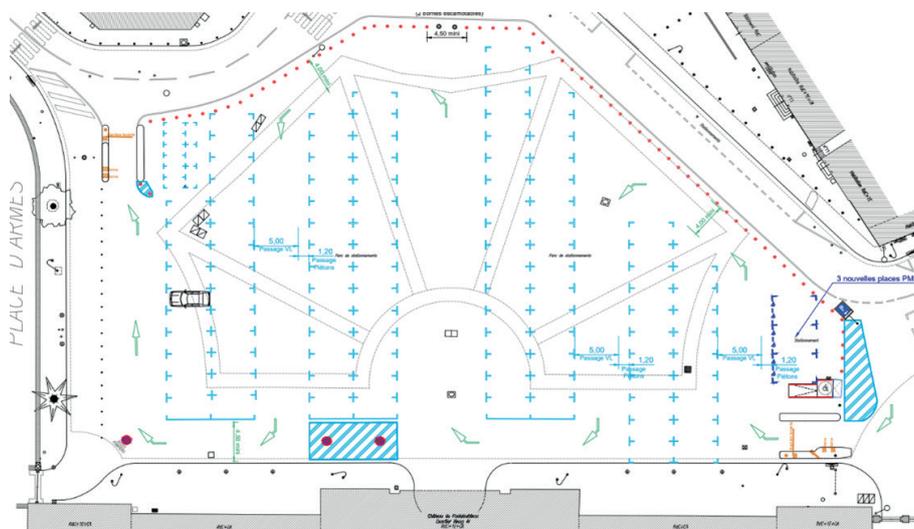
## Place d'Armes :

• Les riverains saluent les nouveaux aménagements du parking ainsi que la décision de le rendre payant la nuit (bien que les nuisances sonores, n'aient pas totalement disparu). Serait-il possible d'améliorer la signalisation au sol afin de faciliter le cheminement des automobilistes ?

Les mouvements répétés de giration des véhicules, souvent réalisés à angles serrés, exercent une pression importante sur la peinture accélérant ainsi son usure. Afin de remédier à cette situation le marquage au sol sera repris par Interparking dès le mois de septembre.

D'autre part, avant la fin de l'année, la Ville disposera d'une équipe de Police Municipale supplémentaire (équipe de soirée), ce qui nous permettra d'assurer une surveillance accrue sur les secteurs « en tension » et d'intervenir plus rapidement sur les cas de nuisances sonores.

Rappel, numéro de la patrouille de Police Municipale : 06 74 59 28 87



Nouvel aménagement du parking

## Rue de la Paroisse :

• Les riverains se plaignent de nuisances sonores répétées au niveau du square Joséphine. Les horaires d'ouvertures ne sont pas respectés et les jeux pour enfants sont parfois utilisés par des adolescents ou jeunes adultes.

La Ville étudie la mise en place de plusieurs mesures qui permettront de pacifier l'utilisation de ce square, en agissant tant sur les horaires d'ouverture que sur une éventuelle modification de l'agencement des agrès. Le square fermera plus tôt en semaine (18h30 au lieu de 19h) et ne sera plus ouvert les dimanches après-midi, un arrêté à été signé en ce sens le 5 juillet. Par ailleurs, un panneau d'information rappelant les règles d'utilisation a été installé à l'entrée du square.



## Ruelle Saint Claude :

- Cette ruelle faisait également l'objet de nuisances sonores répétées, parfois jusque tard dans la nuit.

Depuis l'installation de nouveaux points lumineux (5 en tout), une diminution des nuisances sonores a été constatée, bien que la question des attroupements ou des incivilités (urine...) ne soient pas encore totalement résolues dans la ruelle. À noter que la nouvelle équipe de soirée de la Police Municipale sera en mesure d'effectuer davantage de rondes dans ce secteur. Nos services étudient également la pertinence de l'ajout d'un emplacement de caméra de surveillance dans ce secteur dans le cadre du prochain plan de déploiement.



- La Ville peut-elle déplacer le container pour biodéchets afin de ne pas faciliter le franchissement du mur de la propriété privée contre lequel il est adossé ?

Le déplacement du container a été effectué peu après la visite de quartier.



## Rue de Ferrare :

- Les Bellifontains saluent les travaux de restauration du mur de Ferrare, ils s'inquiètent cependant de l'absence de toiture sur les extrémités de ce mur. Quelles sont les raisons qui ont motivé ce parti pris architectural ?

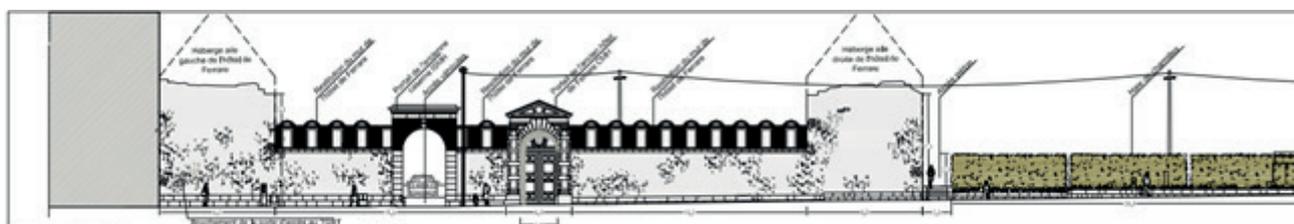
Le mur de clôture de l'ancien Hôtel de Ferrare a été maintes fois remanié, depuis sa construction en 1544 selon les plans de Serlio jusqu'à nos jours. La plus importante de ces modifications est survenue dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, seul a subsisté le portail Renaissance après la démolition de l'Hôtel vers 1830.

Différents projets ont été élaborés depuis 1982 et le portail Renaissance a fait l'objet de travaux de restauration en 1995. Les travaux qui ont été finalisés cette année ont eu pour objectif de redonner son aspect originel au mur.

Ce projet de restitution historique du mur a conduit à la démolition des aménagements du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'exception du portail afin de conserver l'accès des véhicules au parking. Vous pouvez aujourd'hui constater le rétablissement des merlons et des deux pignons latéraux, qui encadraient la composition du mur et fermaient les deux ailes au sud qui délimitaient alors la cour intérieure de l'Hôtel.

Plusieurs documents d'archives montrent, en plan et en élévation, que ces deux pignons sont pleins et présentent des ouvertures uniquement au second étage, soit au niveau des toitures des deux ailes en retour.

Le parti pris de restitution était de rétablir une hauteur de maçonnerie sous le niveau des toitures des ailes, raison pour laquelle, ces pignons ont été réalisés en plein avec des arases en arrachement afin d'indiquer que ces pignons s'élevaient plus haut encore.



Etat projeté - Elévation depuis la rue de Ferrare - 1/500e

## Rue Grande :

- Plusieurs riverains s'interrogent quant à l'avancée des travaux de rénovation des bâtiments abandonnés au 24-26 rue Grande.

Un permis de construire visant à engager des travaux de réhabilitation a été déposé en mai 2022. Celui-ci ayant été attaqué par des riverains, la mise en travaux est suspendue dans l'attente du jugement administratif. Les bâtiments ont néanmoins été sécurisés dans l'attente de ce jugement, à la suite d'un arrêté de mise en sécurité.



## Rue Denecourt :

- Certains pavés sont disjoints au niveau de l'arrêt de bus qui longe de jardin de Diane, est-il possible d'y remédier ?

Nos services ont en effet constaté l'état dégradé des joints de pavés. C'est pourquoi des travaux ont été entrepris le long de la grille du jardin de Diane (à l'exception de l'entrée des véhicules du parking Napoléon qui fera l'objet d'une reprise ultérieure).



## Place Napoléon :

- **Le stationnement des motos sur la Place Napoléon est-il interdit ? Les allers et retours des deux roues sur cette place très fréquentée par des familles avec des enfants en bas âge inquiète certains riverains.**

Le stationnement des motos est en effet interdit sur la Place Napoléon, plusieurs panneaux ont d'ailleurs été ajoutés récemment pour rappeler cette interdiction. Nos policiers municipaux ont eu pour consigne de faire preuve d'une vigilance accrue dans ce secteur afin de verbaliser les éventuels contrevenants.

- **Les riverains signalent que de nombreux sacs poubelle et déchets ont été laissés sur le sol après la tenue de certaines brocantes.**

Nos services ont rappelé aux exposants l'obligation d'entretien et de remise en état des lieux qui leur incombe, en soulignant qu'une attention particulière devait être portée à la propreté du domaine public.

## Rue des 3 Maillets :

- **Plusieurs riverains constatent un manque de luminosité rue des 3 Maillets au niveau de l'enseigne Délices Lamarque ?**

Lors du remplacement de l'ensemble des lanternes du quartier des Sablons (passage en LED), une étude d'éclairage a été menée afin de respecter les nouvelles réglementations qui nous incitent à diminuer le nombre de points lumineux en Ville.

S'il est vrai que la luminosité a été atténuée rue des 3 Maillets (passage de 3 lanternes à 2 lanternes), celle-ci reste conforme et ne pose à ce jour aucun problème de sécurité. A noter que précédemment l'éclairage dans le quartier des sablons était bien supérieur à la réglementation, ce qui, par contraste, rend la légère diminution de la luminosité plus apparente.

## Rue des Sablons :

- **Est-il possible de vérifier le bon fonctionnement de la lecture automatisée des plaques d'immatriculation qui débloque l'accès à la rue des sablons au niveau de la borne ?**

Le prestataire qui gère la borne d'accès à la rue des Sablons a changé en septembre 2023. Ce changement a malheureusement entraîné la suppression de plusieurs plaques d'immatriculation des bases de données du prestataire. Depuis le 1er janvier 2024, nous recommandons donc aux riverains de s'inscrire à nouveau sur la plateforme dédiée afin que la lecture automatisée des plaques en soit facilitée.

Voici le lien d'inscription : <https://fontainebleauresa.linkview.fr>

Nous rappelons que seuls les riverains et les commerçants sont autorisés à franchir ces bornes, une attestation de domicile est demandée lors de l'inscription sur la plateforme.



## 4. CONTACT

Vous avez une doléance à nous communiquer ? Vous souhaitez nous faire part d'un projet ? Écrivez à [maire@fontainebleau.fr](mailto:maire@fontainebleau.fr). Votre mail sera directement traité par le cabinet du maire.

Les élus sont également à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter en faisant la demande par mail à [assistante.elus@fontainebleau.fr](mailto:assistante.elus@fontainebleau.fr).